

**VILLE DE SOTTEVILLE-LES-ROUEN****ARRETE**

République Française
Liberté - Égalité - Fraternité

Nous, Alexis RAGACHE, Maire de la commune de Sotteville-lès-Rouen,

VU :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales,
- La délibération du Conseil Municipal en date du 23 mars 2024, donnant délégation au Maire, pour la totalité des matières énumérées à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Objet

Passation d'un bail associatif avec le Centre Culturel Le Trianon représenté par son Président Monsieur Vincent PERROT demeurant 114 avenue du Quatorze Juillet, à Sotteville-lès-Rouen (76300), en vue de la location, de l'immeuble sis 114 avenue du Quatorze Juillet,

Considérant que le Centre Culturel Le Trianon propose des actions culturelles, spectacles et concerts,

Considérant que les activités proposées par cette association présente un intérêt communal certain,

ARRETONS

Article 1^{er} : Est acceptée la convention d'occupation avec le Centre Culturel Le Trianon en vue de la mise à disposition, par la ville de Sotteville-lès-Rouen, de l'immeuble situé 114 avenue du Quatorze Juillet du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2027.

Article 2 : Cette mise à disposition est consentie et acceptée à titre gratuit.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Rouen, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Article 4 : Le Directeur Général des Services de la Ville de Sotteville-lès-Rouen est chargé de l'exécution du présent arrêté,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217606813-20240515-2024-381-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/05/2024

Publication : 23/04/2024

B.P. 19

76301 - Sotteville-lès-Rouen Cedex

Téléphone : 02 35 63 60 60

mairie@sotteville-les-rouen.fr

www.sotteville-les-rouen.fr

Sotteville-lès-Rouen, le 15 mai 2024

**Maire,
Conseiller Départemental,**

Alexis RAGACHE

